

AMUNDI - KBI AQUA

OPCVM de droit français

RAPPORT ANNUEL - MARS 2026

Société de Gestion
Amundi Asset Management

Sous déléataire de gestion comptable en titre
Caceis Fund Administration

Dépositaire
CACEIS BANK

Commissaire aux Comptes
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Sommaire

Pages

Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	12
Informations spécifiques	13
Informations réglementaires	14
Certification du Commissaire aux comptes	22
Comptes annuels	27
Bilan Actif	28
Bilan Passif	29
Compte de résultat	30
Annexes aux comptes annuels	32
Informations générales	33
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	42
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	46
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	51
Inventaire des actifs et passifs	61
Annexe(s)	67
Caractéristiques de l'OPC	68
Information SFDR	83

Compte rendu d'activité

Avril 2025

"Les marchés boursiers ont été particulièrement volatils en avril. Le soi-disant « jour de la libération » du 2 avril a apporté des mesures tarifaires américaines plus extrêmes que prévu, ce qui a entraîné une forte vente d'actions, une hausse des rendements obligataires et une baisse du dollar américain. Les marchés boursiers ont récupéré une partie de leurs pertes après un assouplissement du ton concernant les tarifs, avec une pause de 90 jours sur les tarifs réciproques pour certains pays. Dans l'ensemble, la croissance a surperformé la valeur et, sur une base régionale, les États-Unis ont sous-performé tandis que l'Europe et les marchés émergents étaient plus résilients. Au niveau sectoriel, les secteurs plus défensifs des biens de consommation et des services publics ont été les meilleurs performeurs, tandis que l'énergie était le secteur le plus faible. D'un point de vue des matières premières, le pétrole brut s'est encore affaibli tandis que l'or a continué à se renforcer dans un contexte de forte volatilité. Le segment des services publics de l'eau a été un contributeur clé à la performance du mois, en territoire positif et le meilleur des trois segments. La technologie de l'eau a été la deuxième meilleure performance, et l'infrastructure de l'eau a sous-performé, à peu près en ligne avec les baisses du marché pendant la période. Étant donné l'incertitude politique aux États-Unis et les préoccupations croissantes concernant la croissance économique, les services publics de l'eau plus défensifs étaient en faveur, avec des noms réglementés au Royaume-Uni particulièrement forts, tout comme les services publics sud-américains. Au sein de la technologie de l'eau, les meilleures performances provenaient d'entreprises non américaines, comme la société sud-coréenne de location de purificateurs d'eau Coway et la société japonaise de traitement de l'eau Kurita. Enfin, au sein de l'infrastructure de l'eau, la résilience de la performance des distributeurs comme Ferguson et des entreprises d'ingénierie comme Aecom a été compensée par la faiblesse des noms exposés à la construction comme Fortune Brands."

Mai 2025

"Le sentiment du marché était modéré au début du mois de mai, mais il est rapidement devenu plus positif à la mi-mai lorsque les États-Unis ont conclu un accord avec la Chine pour réduire le taux de droits de douane sur les importations chinoises de 145 % à 30 % pour une période donnée. Avec la désescalade de la guerre commerciale et le sentiment que le pic d'incertitude pourrait être derrière nous, les craintes de récession se sont atténuées et le marché a rebondi. Les valeurs cycliques ont été solides, la nouvelle de l'allègement des droits de douane ayant stimulé les titres à bêta élevé. Dans l'ensemble, la croissance a surperformé la valeur et, sur le plan régional, les États-Unis ont inversé la tendance du mois précédent et ont surperformé l'Europe et les marchés émergents. Au niveau sectoriel, les technologies de l'information et les services de communication, ainsi que l'industrie, ont été les meilleurs performeurs, tandis que la santé a été le secteur le plus faible, suivie de l'immobilier et du secteur plus défensif des biens de consommation de base. Le segment des technologies de l'eau a été un contributeur clé à la performance du mois, surperformant le marché, soutenu par une solide saison de résultats du premier trimestre et par le rebond de certains retardataires depuis le début de l'année, comme Kurita et Norma, qui sont repartis de leurs plus bas. L'infrastructure de l'eau a été le deuxième meilleur secteur, avec une vigueur particulière parmi nos sociétés d'ingénierie et de conseil, les craintes concernant l'impact des coupes dans le financement fédéral américain et leur potentiel à se répercuter sur la faiblesse des dépenses des États et des collectivités locales ne s'étant pas matérialisées. Les services publics de l'eau, plus défensifs, ont pesé sur la performance et ont sous-performé sur la période, le sentiment du marché étant devenu plus positif à la mi-mai, les services publics américains étant particulièrement faibles dans un contexte de rendement du Trésor à 10 ans obstinément élevé."

Juin 2025

"Le sentiment du marché était positif en juin, avec un contexte plus orienté vers la prise de risque, alors que les craintes liées aux droits de douane s'étaient atténuées. Les actions technologiques et tout ce qui touche à l'IA étaient de nouveau en faveur. Au niveau sectoriel, les technologies de l'information et les services de communication ont été les meilleurs performeurs, tandis que les services aux collectivités et l'industrie, les secteurs les plus pertinents pour la stratégie, se situaient dans la moyenne, et les biens de consommation de base étaient les plus faibles. La croissance a continué de surperformer la valeur et, sur le plan régional, les marchés émergents ont été les plus solides, et les États-Unis ont surperformé l'Europe. Le segment des technologies de l'eau a fortement contribué au cours du mois, mais cela a été compensé par la faiblesse des services aux collectivités, tandis que le segment des infrastructures est resté stable en termes d'euros. Au

sein de la technologie, des actions comme Halma et Itron ont été positives après de bons résultats, et Coway a poursuivi son ascension, soutenue par le sentiment positif sur le marché boursier sud-coréen et l'attente que le nouveau président soit favorable au marché/aux actionnaires. Dans le secteur des infrastructures, les distributeurs ont été particulièrement solides après la publication de résultats robustes, avec des commentaires positifs concernant notamment les activités liées à Waterworks, confirmant la vigueur du canal municipal. Le segment plus défensif des services publics de l'eau a de nouveau pesé sur la performance en juin et a sous-performé sur la période, compte tenu du contexte de marché orienté vers la prise de risque."

Juillet 2025

"Juillet a été un mois solide sur le marché, avec un bruit persistant provenant des gros titres de la politique américaine sur les tarifs douaniers et les budgets, et la saison des résultats a débuté avec de nouvelles perspectives sur les plans de dépenses en capital autour de l'IA et des centres de données. Le style de croissance et les entreprises à grande capitalisation ont légèrement surperformé. Au niveau sectoriel, la technologie était de nouveau en tête, suivie de près par le secteur de l'énergie. Les secteurs des biens de consommation de base et de la santé ont été faibles, car en plus de faire face à des vents contraires liés à une prise de risque réduite dans un marché orienté vers le risque, ils ont respectivement souffert d'une faiblesse de la consommation à bas revenu et de questions sur le financement. Le segment des infrastructures de l'eau a affiché la meilleure performance, avec le segment des technologies de l'eau également en avance sur le marché. Les services publics de l'eau ont pesé sur le portefeuille, avec une faiblesse observée dans la plupart de nos zones géographiques, bien que cela soit dû à peu de nouvelles matérielles supplémentaires. La plupart des principaux contributeurs positifs et négatifs ont publié leurs résultats au cours du mois, avec des réactions plus marquées aux rapports-dans les deux sens-que ce que nous avons observé depuis un certain temps."

Août 2025

"Août a été un mois volatil sur les marchés, alors que l'attention s'est de nouveau portée sur les publications macroéconomiques et les gros titres après une saison de résultats assez solide. Au milieu de données macroéconomiques mitigées, les attentes croissantes concernant une baisse des taux de la Fed en septembre ont soutenu en particulier les valeurs les plus sensibles aux taux d'intérêt. La valeur a surperformé la croissance et les petites capitalisations ont surperformé leurs homologues à plus grande capitalisation. Au niveau sectoriel, les secteurs des matériaux, de la santé et des services de communication ont été les plus performants, tandis que les services aux collectivités, les technologies de l'information et l'industrie ont été les moins performants. Le segment des infrastructures de l'eau a affiché la meilleure performance, le segment des services publics de l'eau a été légèrement en retrait par rapport au marché, tandis que le segment des technologies de l'eau a sous-performé. Un thème clé du mois a été la forte performance des valeurs sensibles aux taux d'intérêt, en particulier les valeurs liées au logement américain au sein des infrastructures, car une baisse des taux de la Fed en septembre semble désormais probable, et les services publics de l'eau américains ont également bien performé, aidés par le recul du rendement des bons du Trésor américain à 10 ans par rapport à ses sommets de l'année."

Septembre 2025

"Alors que l'anticipation d'une baisse des taux d'intérêt a soutenu le sentiment positif, en particulier envers les valeurs sensibles aux taux d'intérêt en août, cet effet a été de courte durée et la passion du marché pour le secteur technologique a repris en septembre. La croissance a surperformé la valeur et les grandes capitalisations ont surperformé leurs homologues de plus petite taille, tandis que les marchés émergents ont affiché de solides performances. Au niveau sectoriel, les secteurs des technologies de l'information et des services de communication ont été les plus performants, tandis que les biens de consommation de base et l'énergie ont été les moins performants. Les trois segments de l'eau ont sous-performé le marché. Parmi ces trois segments, le segment des services publics de l'eau a obtenu les meilleurs résultats, suivi par le segment des infrastructures de l'eau, tandis que le segment des technologies de l'eau a été le moins performant. Alors qu'en août, nous avons observé une forte progression des valeurs sensibles aux taux d'intérêt, en particulier celles liées au logement aux États-Unis, en anticipation de baisses de taux, septembre a vu une inversion de cette tendance, avec de nombreux plus grands contributeurs négatifs provenant du segment des infrastructures de l'eau. Les indicateurs sur le logement aux États-Unis restent mitigés, ce qui pèse sur le secteur, et plus tard dans le mois, des inquiétudes concernant une possible fermeture du gouvernement américain ont commencé à émerger. Au sein des services publics, les entreprises brésiliennes ont été les

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

vedettes, leurs résultats opérationnels étant solides, tout comme les évolutions réglementaires du point de vue de l'approbation tarifaire."

Octobre 2025

"Les marchés ont été solides en octobre alors que la saison des résultats du troisième trimestre a véritablement commencé, soutenue par une nouvelle baisse des taux d'intérêt de la Fed et l'apaisement des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine. Le secteur des technologies de l'information a été le plus performant, un thème récurrent cette année, suivi par la santé et les services aux collectivités, tandis que les matériaux et les services financiers ont été les moins performants. La croissance a surperformé la valeur et les marchés émergents ont surperformé les marchés développés. Les trois segments de l'eau ont sous-performé le marché. Parmi les trois segments, l'infrastructure de l'eau a obtenu les meilleurs résultats, tandis que le segment de la technologie de l'eau a été le moins performant. Alors que la saison des résultats du troisième trimestre a débuté à la mi-octobre, les résultats spécifiques des entreprises ont été le principal moteur de la performance des cours des actions sur la période. D'un point de vue marché final, la confirmation de tendances plus stables dans les marchés industriels et liés à la santé a été perçue positivement, les dépenses municipales restent solides tout comme tout ce qui concerne les centres de données, l'exposition au marché non résidentiel continue d'être résiliente, tandis que la faiblesse liée au logement persiste avec une visibilité limitée à court terme. Les performances des cours des actions à la suite des résultats ont été contrastées et parfois extrêmes, les investisseurs se concentrant sur les perspectives, avec une attention particulière sur ce à quoi ressemblera 2026."

Novembre 2025

"Le marché a marqué une pause et s'est légèrement affaibli en novembre après un mois d'octobre solide, alors que la saison des résultats battait son plein. Les attentes restent élevées quant à une nouvelle baisse des taux d'intérêt de la Fed avant la fin de l'année. Le secteur de la santé a été le plus performant, suivi par les services de communication, tandis que les technologies de l'information ont enregistré les moins bons résultats, les industriels figurant parmi les trois derniers. La valeur a surperformé la croissance et les marchés développés ont surperformé les marchés émergents. Le segment des services d'eau a surperformé le marché, le segment des technologies de l'eau a légèrement sous-performé, tandis que le segment des infrastructures de l'eau a été le moins performant des trois. La saison des résultats s'est poursuivie en novembre et les résultats spécifiques des entreprises ont été le principal moteur de la performance des cours des actions sur la période. Bien qu'il y ait eu des points positifs, tels que des tendances plus stables sur les marchés industriels et liés à la santé, ainsi qu'une bonne dynamique des dépenses municipales et de l'activité liée aux centres de données, un mélange de problèmes d'exécution, de retards de projets dans le secteur du comptage et la prise en compte du risque de perturbation liée à l'IA pour les modèles économiques des sociétés d'ingénierie et de conseil ont pesé sur certains titres."

Décembre 2025

"Les marchés mondiaux des actions étaient en mode consolidation en décembre, dans un marché plus large que celui que nous avons connu pendant une grande partie de 2025. L'élan derrière la tendance de l'IA s'est estompé vers la fin de l'année, ce qui a entraîné un changement de leadership sur le marché, porté par l'optimisme autour d'expositions plus cycliques et axées sur la valeur. La surperformance des marchés hors des États-Unis s'est à nouveau manifestée ce mois-ci, un thème qui a vu les marchés non américains surperformer en 2025 après des années de sous-performance. Les secteurs des Finances, des Matériaux et de l'Industrie ont été les plus performants, tandis que les Services aux collectivités et les Services de communication figuraient parmi les moins performants. La valeur a continué de surperformer la croissance et les marchés émergents ont terminé l'année en force. Les trois segments de l'eau ont sous-performé le marché, dans une fourchette étroite les uns par rapport aux autres. Alors que la saison des résultats touchait à sa fin, les nouvelles spécifiques aux titres étaient rares et l'attention s'est portée sur ce à quoi pourrait ressembler 2026 et sur le positionnement qui en découle. Il y a eu la traditionnelle vente de fin d'année des gagnants de l'année et une volatilité persistante des cours des actions dans les valeurs liées à l'IA."

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

Janvier 2026

"Janvier a été un mois solide pour les marchés, caractérisé par un élargissement du leadership au-delà des grandes capitalisations technologiques américaines et un optimisme croissant autour des expositions plus cycliques et axées sur la valeur. L'Énergie, les Matériaux et l'Industrie ont été les secteurs de marché les plus performants, tandis que l'Informatique a été le moins performant, suivie par la Consommation Discrétionnaire. Les petites capitalisations ont surperformé les grandes capitalisations et la valeur a surperformé la croissance, tandis que les marchés émergents ont poursuivi leur forte progression. Les trois segments de l'eau ont surperformé le marché, l'Infrastructure de l'eau affichant la plus forte marge, tandis que les Services publics de l'eau et la Technologie de l'eau sont restés dans une fourchette étroite l'un de l'autre. Au sein de l'Infrastructure de l'eau, les valeurs liées au logement américain ont été particulièrement solides, notamment nos distributeurs et les valeurs de la plomberie, et les actions ayant des activités liées au marché des semi-conducteurs ont également bien performé. Dans la Technologie de l'eau, les actions exposées au marché industriel au sens large ont été solides, alors que des signes de reprise après une longue période de faiblesse du marché commencent à apparaître. Dans les Services publics de l'eau, toutes les régions en dehors des États-Unis ont été performantes."

Février 2026

"Le marché est resté en territoire positif en février, alors que le leadership a continué de s'élargir au-delà des grandes capitalisations technologiques américaines et, d'un point de vue style, les petites capitalisations ont poursuivi leur avance sur les grandes capitalisations et la valeur a surperformé la croissance. Les secteurs des Matériaux, des Services aux collectivités et de l'Énergie ont été les plus performants, tandis que les Services de communication et les Technologies de l'information ont été les moins performants. Les trois segments de l'Eau ont tous surperformé le marché, les Services aux collectivités liés à l'eau affichant la plus forte marge, suivis par la Technologie de l'eau, tandis que l'Infrastructure de l'eau n'a devancé le marché que de peu sur le mois. Au sein des Services aux collectivités liés à l'eau, toutes les régions en dehors des États-Unis ont été solides, comme le Royaume-Uni et le Brésil, tandis que les valeurs américaines ont été à la traîne. Dans la Technologie de l'eau, les entreprises actives sur des marchés à forte croissance comme les semi-conducteurs et les dépenses d'investissement dans les centres de données ont bien performé, dans l'anticipation d'une poursuite de la dynamique des bénéfices, tout comme les valeurs exposées au secteur industriel, compte tenu des récentes lectures positives des PMI en toile de fond. Enfin, dans l'Infrastructure de l'eau, les valeurs liées au logement ont affiché des performances plus contrastées en février et ont perdu une partie de la vigueur observée plus tôt dans l'année, à mesure qu'elles publiaient leurs résultats et formulaient des prévisions prudentes pour 2026, qui n'intègrent aucune reprise l'an prochain sur les marchés de la construction résidentielle."

Mars 2026

"Le marché en mars a connu un retournement de la majorité de la forte performance observée en janvier et février, la guerre au Moyen-Orient ayant suscité un sentiment de « fuite vers la sécurité » sur les marchés. Le prix du pétrole a fortement augmenté, le brut ayant bondi de plus de 50 % depuis le début du mois de mars, alimentant les craintes d'inflation et atténuant les perspectives de futures baisses de taux d'intérêt aux États-Unis. Les secteurs des Matériaux et des Services aux collectivités ont été les plus performants sur les marchés, tandis que les Services de communication et les Technologies de l'information ont été les moins performants. Les marchés émergents et l'Europe ont surperformé les États-Unis, tandis que les petites capitalisations ont surperformé les grandes et la valeur a surperformé la croissance. Deux des trois segments de l'eau ont sous-performé le marché en mars. L'Infrastructure de l'eau a été le segment le plus en retrait, suivie de près par la Technologie de l'eau, tandis que les Services aux collectivités de l'eau ont surperformé les deux autres ainsi que le marché. Au sein de l'Infrastructure de l'eau, il y avait très peu d'endroits où se réfugier, les actions exposées au marché de la construction aux États-Unis ayant abandonné la plupart de leurs gains depuis le début de l'année, en raison de craintes qu'une reprise de la demande ne soit repoussée en raison de nouvelles pressions sur l'accessibilité pour les consommateurs. L'exposition cyclique européenne a également été faible. Au sein de la Technologie de l'eau, les actions liées à l'économie industrielle, qui avaient également été solides à la fin février, ont également perdu du terrain, les inquiétudes concernant le conflit au Moyen-Orient pouvant entraîner des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des retards dans le calendrier des projets. Au sein des Services aux collectivités de l'eau, les services américains ont été les plus performants, leurs caractéristiques plus défensives étant privilégiées, tandis que le Royaume-Uni et Veolia ont été plus faibles."

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI - KBI AQUA et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI - KBI AQUA (C) en devise EUR : 3,18% / 12,51% avec une Tracking Error de 9,46%,
- Part AMUNDI - KBI AQUA - O (C) en devise EUR : 4,36% / 12,51% avec une Tracking Error de 9,46%,
- Part AMUNDI - KBI AQUA - PM (C) en devise EUR : 3,22% / 12,51% avec une Tracking Error de 9,46%,
- Part AMUNDI - KBI AQUA - R (C) en devise EUR : 3,27% / 12,51% avec une Tracking Error de 8,91%,
- Part AMUNDI - KBI AQUA - RETRAITE (C) en devise EUR : 3,83% / 12,51% avec une Tracking Error de 9,14%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SITEONE LANDSCAPE SUPPLY INC	32 446 833,24	21 263 913,14
FERGUSON ENTERPRISES INC	17 427 937,87	33 380 101,29
INGERSOLL-RAND INC	40 081 138,02	7 521 250,18
XYLEM INC	20 767 402,84	26 591 286,99
KURITA WATER INDUSTRIES LTD	5 657 822,90	39 265 933,34
CORE & MAIN INC-CLASS A	16 436 055,11	27 608 273,32
VEOLIA ENVIRONNEMENT	14 836 911,81	26 163 815,51
IDEX CORP	12 068 082,92	28 794 333,12
VERALTO CORP	19 782 482,60	20 861 005,26
AECOM	10 377 992,50	27 409 547,42

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/03/2026
Part AMUNDI - KBI AQUA C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI - KBI AQUA O-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI - KBI AQUA PM - C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI - KBI AQUA R-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI - KBI AQUA RETRAITE-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 02 mars 2026 Modification [Echelle de score ESG] : L'analyse extra-financière aboutit à un score ESG allant de 0 (moins bon score) à 100 (meilleur score). Au moins 90% des titres en portefeuille ont un score ESG.

Le 02 mars 2026 Modification [Engagement minimum d'investissements durables] : En outre, le fonds s'engage à ce que les investissements durables représentent au moins 45% de l'actif net.

Le 02 mars 2026 Modification [Seuil d'exclusion ESG (label ISR)] : L'univers d'investissement est réduit d'au moins 30% en excluant les titres ayant les moins bons scores ESG. Les actions ayant un score ESG inférieur à 45/100 sont exclues de l'univers d'investissement.

Le 02 mars 2026 Modification [Seuil de sélectivité ESG] : L'univers d'investissement est réduit d'au moins 30% sur la base de critères extra-financiers.

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.
Niveau de levier indicatif : 0,00%.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ». Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères Investissement Responsable dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes Investissement Responsable d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 31 janvier 2025, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2024 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2025.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2025, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (2 011 bénéficiaires¹) s'est élevé à 230 158 437 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 157 827 743 euros, soit 69% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 72 330 694 euros, soit 31% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 26 887 485 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (48 bénéficiaires), 17 442 974 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2025

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans,
- Performance en fonction du risque basée sur Ratio d'Information / Ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Investissement Responsable :
 - Respecter la politique « beat the benchmark » de l'Investissement Responsable,
 - Délivrer de l'alpha tout en respectant les objectifs Investissement Responsable des fonds (basés sur le rating d'Amundi),
 - Dans le contexte des nouvelles politiques d'exclusion, désinvestir selon le calendrier, lorsqu'il y a lieu,
 - Contribuer au développement de l'offre Net Zéro

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante Investissement Responsable dans les actions commerciales
- Investissement Responsable :
 - Respect de la politique Investissement Responsable,
 - Intégration de l'Investissement Responsable dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Aptitude à concilier la combinaison rendement et Investissement Responsable (rendement / risque ajusté de l'Investissement Responsable),
 - Intégration de la composante Investissement Responsable dans l'engagement des clients.

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment pour les produits Investissement Responsable
- Revenus
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Investissement Responsable :
 - Nombre d'actions commerciales par an, et capacité à présenter l'offre Investissement Responsable, notamment en matière de prospection,
 - Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net Zéro

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation / développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Investissement Responsable :
 - Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques, l'expertise et les solutions Investissement Responsable d'Amundi,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Accompagnement des clients dans le nouveau contexte SFDR.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 17 000 entreprises dans le monde², selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité³. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la produits passifs, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG⁴ :

– Pour les produits passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi.

– Pour les produits passifs non ESG : Le devoir et l'obligation réglementaire en matière de gestion passive consistent à répliquer le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille doit respecter l'objectif contractuel de délivrer une exposition passive conforme à l'indice répliqué. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent donc pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation. Toutefois, pour les titres exclus de l'univers d'investissement actif d'Amundi, en raison de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion, mais qui peuvent être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé son processus d'engagement et ses actions de vote qui peuvent conduire à un vote contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, ou contre la réélection du président et de certains administrateurs.

Pour les fonds à formule, l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion diffère également selon leur qualification ESG ou non ESG :

Les fonds à formule ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi.

Les fonds à formule non ESG n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles réglementaires⁵.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁶,
- armes chimiques et biologiques⁷,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁸.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,
- charbon thermique⁹,
- pétrole, gaz et combustibles consommables¹⁰
- tabac

² Sources Amundi Décembre 2025

³ Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

⁴ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

⁵ Veuillez-vous référer au champ d'application de la politique d'exclusion présentée annexe 9.1.

⁶ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

⁷ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁸ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁹ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

¹⁰ Tels que définis par la classification GICS® (Global Industry Classification Standard)

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les entreprises minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique avec un statut autorisé et qui sont en phase de construction.
- Les entreprises générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, avec une trajectoire de transition insuffisante¹¹.

- Pétrole, gaz et combustibles consommables

Une exclusion peut être appliquée si la due diligence effectuée conclut que l'émetteur dépasse significativement la trajectoire d'intensité carbone opérationnelle, sans mesure corrective crédible.

Plus précisément, cela s'applique aux :

Entreprises dont l'intensité carbone opérationnelle est incompatible avec la trajectoire de réduction moyenne globale fixée par le scénario NZE de l'AIE, soit une réduction de 50 % d'ici 2030, à la date d'application (sur la base d'une réduction linéaire moyenne).

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non-conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut les entreprises dont l'activité liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% de leur chiffre d'affaires. Cela concerne les sables bitumineux, les schistes bitumineux (gisements riches en kérogène), le pétrole de schiste, le gaz de schiste, les gisements de charbon et le méthane de houille.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5 %), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

¹¹ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

- Armes à uranium appauvri

Les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

En conséquence, Amundi exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5 % de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri. Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion.

- Armement nucléaire

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut les émetteurs qui remplissent au moins une des conditions suivantes :

- Emetteurs impliqués dans la production, la vente ou au stockage d'armes nucléaires des états n'ayant pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou des états signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN ;
 - Emetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires ;
- Emetteurs qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la production ou la vente d'armes nucléaires, à l'exception des revenus provenant de composants à double usage ainsi que des plateformes de lancement.

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2026**

AMUNDI - KBI AQUA
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI - KBI AQUA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/04/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa



2026.07.16 14:59:56 +02:00

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

Bilan Actif au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	997 672 871,54	1 179 097 073,62
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	997 672 871,54	1 179 097 073,62
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)		
OPCVM		
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)		
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	997 672 871,54	1 179 097 073,62
Créances et comptes d'ajustement actifs	8 373 976,73	16 957 549,05
Comptes financiers	8 313 980,53	7 489 165,68
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	16 687 957,26	24 446 714,73
Total de l'actif I+II	1 014 360 828,80	1 203 543 788,35

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

Bilan Passif au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Capitaux propres :		
Capital	973 441 575,58	1 218 131 953,07
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	32 139 822,89	-17 724 595,89
Capitaux propres I	1 005 581 398,47	1 200 407 357,18
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	1 005 581 398,47	1 200 407 357,18
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	8 779 430,33	3 136 431,17
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	8 779 430,33	3 136 431,17
Total Passifs : I+II+III+IV	1 014 360 828,80	1 203 543 788,35

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

Compte de résultat au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	21 348 511,91	24 905 245,77
Produits sur obligations		
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	412 372,93	1 181 526,25
Sous-total produits sur opérations financières	21 760 884,84	26 086 772,02
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-159,20	-94,92
Sous-total charges sur opérations financières	-159,20	-94,92
Total revenus financiers nets (A)	21 760 725,64	26 086 677,10
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-17 219 618,22	-17 046 619,25
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-17 219 618,22	-17 046 619,25
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	4 541 107,42	9 040 057,85
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-956 418,24	-1 997 043,57
Sous-total revenus nets I = (C+D)	3 584 689,18	7 043 014,28
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	45 909 733,83	121 880 579,63
Frais de transactions externes et frais de cession	-702 937,77	-1 001 881,42
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	45 206 796,06	120 878 698,21
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-5 554 327,43	-8 225 358,15
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	39 652 468,63	112 653 340,06

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

Compte de résultat au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-3 228 467,94	-144 611 076,75
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	237,53	1 535,85
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-3 228 230,41	-144 609 540,90
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-7 869 104,51	7 188 590,67
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-11 097 334,92	-137 420 950,23
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	32 139 822,89	-17 724 595,89

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du fonds est de permettre aux porteurs d'obtenir une performance de leur placement, sur la durée de placement recommandée, par une gestion centrée sur les sociétés internationales exposées au secteur de l'eau, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Actif net Global en EUR	588 360 773,67	884 635 372,87	1 252 516 500,85	1 200 407 357,18	1 005 581 398,47
Part AMUNDI - KBI AQUA C en EUR					
Actif net	467 043 254,89	571 172 187,18	768 248 287,27	868 465 424,60	765 118 503,15
Nombre de titres	2 835 094,686	3 398 567,227	3 895 297,031	4 475 581,439	3 821 205,897
Valeur liquidative unitaire	164,73	168,06	197,22	194,04	200,22
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	13,63	8,59	10,12	18,22	7,90
Capitalisation unitaire sur revenu	1,82	-2,59	0,71	0,74	0,42
Part AMUNDI - KBI AQUA O-C en EUR					
Actif net	78 364 907,89	214 046 765,09	388 003 087,83	212 442 292,74	123 019 991,12
Nombre de titres	487 067,085	1 293 881,857	1 978 854,042	1 089 060,319	604 289,480
Valeur liquidative unitaire	160,89	165,42	196,07	195,06	203,57
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	13,26	8,42	10,02	18,21	7,98
Capitalisation unitaire sur revenu	3,07	-1,27	2,41	2,95	2,73
Part AMUNDI - KBI AQUA PM - C en EUR					
Actif net	42 952 458,80	99 416 264,09	96 264 940,19	119 473 121,56	114 281 089,10
Nombre de titres	301 639,080	684 369,044	564 676,226	711 972,845	659 761,314
Valeur liquidative unitaire	142,39	145,26	170,47	167,80	173,21
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	11,78	7,42	8,74	15,76	6,83
Capitalisation unitaire sur revenu	1,51	-2,24	0,61	0,70	0,43
Part AMUNDI - KBI AQUA R-C en EUR					
Actif net				96,42	3 129 717,64
Nombre de titres				1,000	31 431,657
Valeur liquidative unitaire				96,42	99,57
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				1,48	3,91
Capitalisation unitaire sur revenu				-0,38	0,33

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Part AMUNDI - KBI AQUA RETRAITE-C en EUR					
Actif net	152,09	156,51	185,56	26 421,86	32 097,46
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000	143,248	167,598
Valeur liquidative unitaire	152,09	156,51	185,56	184,44	191,51
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	12,69	8,05	9,60	17,35	7,53
Capitalisation unitaire sur revenu	3,66	-1,11	2,37	2,64	1,60

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessous peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc ...) prélevés sur l'OPC à l'occasion des opérations effectuées.

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
P1	Frais de gestion financière	Actif net	Part RETRAITE - C : 0,88 % TTC maximum l'an Part C : 1,90 % TTC maximum l'an Part O - C : 0,45 % TTC maximum l'an Part PM - C : 1,90 % TTC maximum l'an Part R - C : 1,90 % TTC maximum l'an
P2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Part RETRAITE - C : 0,12 % TTC l'an Part C : 0,12 % TTC l'an Part O - C : 0,05 % TTC l'an Part PM - C : 0,12 % TTC l'an Part R - C : 0,12 % TTC l'an
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement	Néant	Néant
P5	Commission de surperformance	Actif net	Part RETRAITE - C : 20,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Part C : 20,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Part O - C : 20,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Part PM - C : 20,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Part R - C : 20,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »

Peuvent s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus, les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Liste des frais de fonctionnement et autres services

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ...)
- Frais et coûts des données
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC
- Frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales ...)
- Frais et coûts opérationnels
- Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Commission de surperformance

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- l'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1^{er} jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence suivant : MSCI ALL COUNTRY WORLD.

Ainsi, à compter du 1^{er} avril 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de Mars. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1^{er} avril 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Exceptionnellement pour la part R-C, la première période d'observation de 5 ans débute à compter de la date de création de cette part.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- en cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire ;
- en cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représente 20,00 % maximum de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- cet écart est positif
- la performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de l'action par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

Cette commission fait l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance est nulle et fait l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigibles à date d'anniversaire et sont payées à la Société de Gestion. **La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.**

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part AMUNDI - KBI AQUA R-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI - KBI AQUA RETRAITE-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI - KBI AQUA O-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI - KBI AQUA C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI - KBI AQUA PM - C	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	1 200 407 357,18	1 252 516 500,85
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	78 871 757,22	241 269 933,62
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-320 217 389,00	-278 688 292,45
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	4 541 107,42	9 040 057,85
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	45 206 796,06	120 878 698,21
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-3 228 230,41	-144 609 540,90
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	1 005 581 398,47	1 200 407 357,18

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part AMUNDI - KBI AQUA C		
Parts souscrites durant l'exercice	300 208,391	60 012 540,31
Parts rachetées durant l'exercice	-954 583,933	-197 739 042,06
Solde net des souscriptions/rachats	-654 375,542	-137 726 501,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 821 205,897	
Part AMUNDI - KBI AQUA O-C		
Parts souscrites durant l'exercice	38 437,013	7 856 854,53
Parts rachetées durant l'exercice	-523 207,852	-105 094 118,42
Solde net des souscriptions/rachats	-484 770,839	-97 237 263,89
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	604 289,480	
Part AMUNDI - KBI AQUA PM - C		
Parts souscrites durant l'exercice	44 645,920	7 771 226,97
Parts rachetées durant l'exercice	-96 857,451	-17 370 983,35
Solde net des souscriptions/rachats	-52 211,531	-9 599 756,38
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	659 761,314	
Part AMUNDI - KBI AQUA R-C		
Parts souscrites durant l'exercice	31 489,500	3 218 818,02
Parts rachetées durant l'exercice	-58,843	-5 825,30
Solde net des souscriptions/rachats	31 430,657	3 212 992,72
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	31 431,657	
Part AMUNDI - KBI AQUA RETRAITE-C		
Parts souscrites durant l'exercice	63,824	12 317,39
Parts rachetées durant l'exercice	-39,474	-7 419,87
Solde net des souscriptions/rachats	24,350	4 897,52
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	167,598	

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part AMUNDI - KBI AQUA C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI - KBI AQUA O-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI - KBI AQUA PM - C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI - KBI AQUA R-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI - KBI AQUA RETRAITE-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
AMUNDI - KBI AQUA C FR0013216207	Capitalisation	Capitalisation	EUR	765 118 503,15	3 821 205,897	200,22
AMUNDI - KBI AQUA O-C FR0013385341	Capitalisation	Capitalisation	EUR	123 019 991,12	604 289,480	203,57
AMUNDI - KBI AQUA PM - C FR0013431087	Capitalisation	Capitalisation	EUR	114 281 089,10	659 761,314	173,21
AMUNDI - KBI AQUA R-C FR001400T7F6	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 129 717,64	31 431,657	99,57
AMUNDI - KBI AQUA RETRAITE-C FR0013303575	Capitalisation	Capitalisation	EUR	32 097,46	167,598	191,51

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 ETATS-UNIS +/-	Pays 2 ROYAUME-UNI +/-	Pays 3 FRANCE +/-	Pays 4 PAYS-BAS +/-	Pays 5 JAPON +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	997 672,87	583 663,63	152 394,02	68 291,44	48 701,65	31 142,41
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	997 672,87					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	8 313,98				8 313,98
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					8 313,98

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	8 313,98						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	8 313,98						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 JPY +/-	Devise 4 KRW +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	641 182,08	122 316,42	31 142,40	23 976,43	40 399,08
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	4 844,43	1 355,03	209,77		146,15
Comptes financiers	18,88	0,14			216,15
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes	-7 116,86				
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	638 928,53	123 671,59	31 352,17	23 976,43	40 761,38

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2026
Créances		
	Ventes à règlement différé	6 042 153,45
	Coupons et dividendes en espèces	2 331 823,28
Total des créances		8 373 976,73
Dettes		
	Achats à règlement différé	7 116 862,54
	Frais de gestion fixe	1 662 567,79
Total des dettes		8 779 430,33
Total des créances et des dettes		-405 453,60

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2026
Part AMUNDI - KBI AQUA C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	14 578 310,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,62
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI - KBI AQUA O-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	695 708,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI - KBI AQUA PM - C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 935 590,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,59
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI - KBI AQUA R-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	9 738,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,97
Frais de gestion variables provisionnés	-0,62
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

	31/03/2026
Part AMUNDI - KBI AQUA RETRAITE-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	271,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2026
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2026
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2026
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	3 584 689,18	7 043 014,28
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	3 584 689,18	7 043 014,28
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 584 689,18	7 043 014,28

Part AMUNDI - KBI AQUA C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	1 637 571,55	3 315 405,20
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	1 637 571,55	3 315 405,20
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 637 571,55	3 315 405,20
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	1 637 571,55	3 315 405,20
Total	1 637 571,55	3 315 405,20
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

Part AMUNDI - KBI AQUA O-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	1 649 892,82	3 222 166,54
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 649 892,82	3 222 166,54
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 649 892,82	3 222 166,54
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 649 892,82	3 222 166,54
Total	1 649 892,82	3 222 166,54
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part AMUNDI - KBI AQUA PM - C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	286 493,62	505 064,40
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	286 493,62	505 064,40
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	286 493,62	505 064,40
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	286 493,62	505 064,40
Total	286 493,62	505 064,40
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

Part AMUNDI - KBI AQUA R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	10 461,77	-0,38
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	10 461,77	-0,38
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	10 461,77	-0,38
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	10 461,77	-0,38
Total	10 461,77	-0,38
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part AMUNDI - KBI AQUA RETRAITE-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	269,42	378,52
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	269,42	378,52
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	269,42	378,52
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	269,42	378,52
Total	269,42	378,52
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	39 652 468,63	112 653 340,06
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	39 652 468,63	112 653 340,06
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	39 652 468,63	112 653 340,06

Part AMUNDI - KBI AQUA C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	30 191 533,18	81 588 088,12
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	30 191 533,18	81 588 088,12
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	30 191 533,18	81 588 088,12
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	30 191 533,18	81 588 088,12
Total	30 191 533,18	81 588 088,12
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

Part AMUNDI - KBI AQUA O-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 827 753,48	19 841 213,57
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	4 827 753,48	19 841 213,57
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 827 753,48	19 841 213,57
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	4 827 753,48	19 841 213,57
Total	4 827 753,48	19 841 213,57
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part AMUNDI - KBI AQUA PM - C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 508 800,99	11 221 551,29
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	4 508 800,99	11 221 551,29
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 508 800,99	11 221 551,29
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	4 508 800,99	11 221 551,29
Total	4 508 800,99	11 221 551,29
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

Part AMUNDI - KBI AQUA R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	123 118,49	1,48
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	123 118,49	1,48
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	123 118,49	1,48
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	123 118,49	1,48
Total	123 118,49	1,48
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part AMUNDI - KBI AQUA RETRAITE-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 262,49	2 485,60
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 262,49	2 485,60
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 262,49	2 485,60
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	1 262,49	2 485,60
Total	1 262,49	2 485,60
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			997 672 871,54	99,21
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			997 672 871,54	99,21
Construction et ingénierie			20 028 664,80	1,99
ARCADIS NV	EUR	730 440	20 028 664,80	1,99
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			36 798 159,61	3,66
AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	311 550	36 798 159,61	3,66
Distribution spécialisée			23 969 783,02	2,38
FERGUSON ENTERPRISES INC	USD	118 400	23 969 783,02	2,38
Eau			187 013 704,50	18,60
CALIFORNIA WATER SERVICE GRP	USD	1 155 864	45 484 181,36	4,52
CHINA WATER AFFAIRS GROUP	HKD	8 323 231	4 505 518,30	0,45
CIA SANEAMENTO BASICO DE-ADR	USD	1 036 295	27 440 861,35	2,73
ESSENTIAL UTILITIES INC	USD	313 677	10 963 177,22	1,09
PENNON GROUP PLC	GBP	6 922 448	41 953 029,83	4,17
SEVERN TRENT PLC	GBP	467 255	16 525 328,49	1,64
SJW GROUP	USD	332 773	16 944 794,23	1,69
UNITED UTILITIES GROUP PLC	GBP	1 541 221	23 196 813,72	2,31
Equipements électriques			20 573 380,73	2,05
FRANKLIN ELECTRIC CO INC	USD	257 184	20 573 380,73	2,05
Equipements et instruments électroniques			58 646 918,13	5,83
BADGER METER	USD	84 144	11 125 966,33	1,11
HALMA PLC	GBP	607 463	26 434 409,13	2,62
ITRON INC	USD	271 069	21 086 542,67	2,10
Grands magasins et autres			23 148 810,33	2,30
ADVANCED DRAINAGE SYSTEMS IN	USD	194 502	23 148 810,33	2,30
Grossistes			15 343 068,91	1,53
CORE & MAIN INC-CLASS A	USD	357 860	15 343 068,91	1,53
Logiciels			130 012 162,11	12,93
AECOM	USD	224 862	16 553 371,67	1,65
COWAY CO LTD	KRW	586 050	23 976 426,58	2,38
FORTUNE BRANDS INNOVATIONS I	USD	719 408	24 331 999,44	2,42
ORBIA ADVANCE CORP SAB DE CV	MXN	5 445 461	5 655 709,85	0,56
XYLEM INC	USD	573 638	59 494 654,57	5,92
Machines			283 192 418,37	28,15
AALBERTS NV	EUR	966 071	28 672 987,28	2,85
ANDRITZ AG	EUR	279 981	16 658 869,50	1,66
ENERGY RECOVERY INC	USD	1 070 774	9 358 352,87	0,93

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FISCHER (GEORG)-REG	CHF	443 319	19 344 480,86	1,92
IDEX CORP	USD	166 227	27 346 231,43	2,72
INGERSOLL-RAND INC	USD	488 253	33 951 423,68	3,37
KURITA WATER INDUSTRIES LTD	JPY	779 000	31 142 405,90	3,10
LINDSAY CORP	USD	82 256	8 500 452,98	0,85
MUELLER WATER PRODUCTS INC-A	USD	539 719	12 876 996,45	1,28
NORMA GROUP SE	EUR	301 113	5 004 498,06	0,50
PENTAIR PLC	USD	397 835	30 077 596,64	2,99
SPX TECHNOLOGIES INC	USD	89 467	15 525 110,21	1,54
TORO CO	USD	198 824	16 124 036,24	1,60
VALMONT INDUSTRIES	USD	41 530	14 402 136,87	1,43
WEIR GROUP PLC/THE	GBP	443 621	14 206 839,40	1,41
Produits chimiques			47 633 556,90	4,74
ECOLAB INC	USD	206 313	47 633 556,90	4,74
Produits pour l'industrie du bâtiment			11 066 802,89	1,10
MASCO CORP	USD	211 217	11 066 802,89	1,10
Services aux collectivités			68 291 439,46	6,79
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	2 090 981	68 291 439,46	6,79
Services aux entreprises			18 472 615,34	1,84
TETRA TECH INC	USD	706 645	18 472 615,34	1,84
Services aux professionnels			10 893 366,87	1,08
STANTEC INC	CAD	145 651	10 893 366,87	1,08
Services clientèle divers			15 683 920,85	1,56
SITEONE LANDSCAPE SUPPLY INC	USD	135 760	15 683 920,85	1,56
Services financiers diversifiés			26 904 098,72	2,68
VERALTO CORP	USD	350 587	26 904 098,72	2,68
Total			997 672 871,54	99,21

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	997 672 871,54
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	16 687 957,26
Autres passifs (-)	-8 779 430,33
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	1 005 581 398,47

OPCVM AMUNDI - KBI AQUA

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part AMUNDI - KBI AQUA C	EUR	3 821 205,897	200,22
Part AMUNDI - KBI AQUA O-C	EUR	604 289,480	203,57
Part AMUNDI - KBI AQUA PM - C	EUR	659 761,314	173,21
Part AMUNDI - KBI AQUA R-C	EUR	31 431,657	99,57
Part AMUNDI - KBI AQUA RETRAITE-C	EUR	167,598	191,51

Annexe(s)

Produit

AMUNDI - KBI AQUA (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013216207 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 11/03/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI - KBI AQUA, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI - KBI AQUA, vous investissez dans un fonds exposé aux actions de sociétés internationales appartenant au secteur de l'eau.

L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle des marchés actions internationaux, sur la durée de placement recommandée, par une gestion centrée sur les sociétés internationales exposées au secteur de l'eau, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Compte tenu de la thématique spécifique de la gestion, la performance du fonds ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée a posteriori à celle du MSCI All Country World (en euro, converti du dollar USD, dividendes net réinvestis). Cet indice actions est représentatif des plus grandes capitalisations de toutes les places boursières mondiales, développées et émergentes.

Le fonds applique une approche thématique durable axée sur l'eau en investissant dans des entreprises qui apportent des solutions à la pénurie d'eau. Les sociétés composant cet univers d'investissement offrent des produits et services liés aux activités du secteur de l'eau. Ainsi, ces sociétés interviendront sur toute la chaîne de création de valeur de l'eau, et notamment dans les secteurs des Infrastructures (tels que le matériel d'irrigation), de la Technologie (tels que le traitement de l'eau) ou des Services aux collectivités (tels que la distribution de l'eau).

Les entreprises incluses dans l'univers d'investissement peuvent avoir d'autres activités commerciales qui ne sont pas liées à l'eau. Afin de limiter les risques d'exposition aux secteurs controversés, le fonds applique la politique d'exclusion d'Amundi mentionnée ci-dessous ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le portefeuille cible sera composé de 30 à 60 valeurs dont le nombre pourra évoluer en fonction de l'appréciation et des convictions de l'équipe de gestion. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des entreprises de l'univers d'investissement selon une analyse financière et extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Sont par exemple généralement pris en considération les critères ESG suivants :

- Gouvernance : la représentation des intérêts des actionnaires au conseil d'administration ; la composition du conseil d'administration et sa gouvernance
- Environnement & Social : les solutions apportées par les produits et services pour soutenir des objectifs environnementaux et sociaux à long terme ; la divulgation de caractéristiques E&S

L'analyse extra-financière aboutit à un score ESG allant de 0 (moins bon score) à 100 (meilleur score). Au moins 90% des titres en portefeuille ont un score ESG.

De plus, le fonds pratique une approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.

L'univers d'investissement est réduit d'au moins 30% sur la base de critères extra-financiers.

Par ailleurs, le fonds n'investit pas dans des entreprises ne répondant pas aux critères du label ISR français.

En outre, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir les discussions avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

En dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...).

Le fonds bénéficie du label ISR.

Le fonds pourra être exposé entre 80% et 120% de son actif net en actions, en pratique le fonds aura vocation à être exposé jusqu'à 100% de son actif net en actions internationales. Ces actions seront émises par des sociétés de toutes tailles de capitalisation et de toutes zones géographiques, dont des sociétés ayant leur siège social dans un pays émergent dans une limite de 30% de l'actif net. Le fonds sera exposé au risque de change.

Le fonds pourra également s'exposer, jusqu'à 20% de son actif net, à des instruments du marché monétaire.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI - KBI AQUA.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus élevé

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Investissement 10 000 EUR

COÛTS AU FIL DU TEMPS

- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€540	€2 763
Incidence des coûts annuels**	5,5%	3,8%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 13,55% avant déduction des coûts et de 9,70% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,90% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	185,25 EUR
Coûts de transaction	0,34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	32,81 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence 100% MSCI ACWI NR Close. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	72,54 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI - KBI AQUA pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire même une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr. **Scénarios**

de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI - KBI AQUA - RETRAITE (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013303575 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/03/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI - KBI AQUA, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI - KBI AQUA, vous investissez dans un fonds exposé aux actions de sociétés internationales appartenant au secteur de l'eau.

L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle des marchés actions internationaux, sur la durée de placement recommandée, par une gestion centrée sur les sociétés internationales exposées au secteur de l'eau, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Compte tenu de la thématique spécifique de la gestion, la performance du fonds ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée a posteriori à celle du MSCI All Country World (en euro, converti du dollar USD, dividendes net réinvestis). Cet indice actions est représentatif des plus grandes capitalisations de toutes les places boursières mondiales, développées et émergentes.

Le fonds applique une approche thématique durable axée sur l'eau en investissant dans des entreprises qui apportent des solutions à la pénurie d'eau. Les sociétés composant cet univers d'investissement offrent des produits et services liés aux activités du secteur de l'eau. Ainsi, ces sociétés interviendront sur toute la chaîne de création de valeur de l'eau, et notamment dans les secteurs des Infrastructures (tels que le matériel d'irrigation), de la Technologie (tels que le traitement de l'eau) ou des Services aux collectivités (tels que la distribution de l'eau).

Les entreprises incluses dans l'univers d'investissement peuvent avoir d'autres activités commerciales qui ne sont pas liées à l'eau. Afin de limiter les risques d'exposition aux secteurs controversés, le fonds applique la politique d'exclusion d'Amundi mentionnée ci-dessous ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le portefeuille cible sera composé de 30 à 60 valeurs dont le nombre pourra évoluer en fonction de l'appréciation et des convictions de l'équipe de gestion. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des entreprises de l'univers d'investissement selon une analyse financière et extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Sont par exemple généralement pris en considération les critères ESG suivants :

- Gouvernance : la représentation des intérêts des actionnaires au conseil d'administration ; la composition du conseil d'administration et sa gouvernance
- Environnement & Social : les solutions apportées par les produits et services pour soutenir des objectifs environnementaux et sociaux à long terme ; la divulgation de caractéristiques E&S

L'analyse extra-financière aboutit à un score ESG allant de 0 (moins bon score) à 100 (meilleur score). Au moins 90% des titres en portefeuille ont un score ESG.

De plus, le fonds pratique une approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.

L'univers d'investissement est réduit d'au moins 30% sur la base de critères extra-financiers.

Par ailleurs, le fonds n'investit pas dans des entreprises ne répondant pas aux critères du label ISR français.

En outre, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir les discussions avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

En dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...).

Le fonds bénéficie du label ISR.

Le fonds pourra être exposé entre 80% et 120% de son actif net en actions, en pratique le fonds aura vocation à être exposé jusqu'à 100% de son actif net en actions internationales. Ces actions seront émises par des sociétés de toutes tailles de capitalisation et de toutes zones géographiques, dont des sociétés ayant leur siège social dans un pays émergent dans une limite de 30% de l'actif net. Le fonds sera exposé au risque de change.

Le fonds pourra également s'exposer, jusqu'à 20% de son actif net, à des instruments du marché monétaire.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI - KBI AQUA.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI - KBI AQUA.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€5 380	€4 440
	Rendement annuel moyen	-46,2%	-15,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 200	€9 590
	Rendement annuel moyen	-18,0%	-0,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 210	€16 210
	Rendement annuel moyen	2,1%	10,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 350	€19 500
	Rendement annuel moyen	43,5%	14,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/11/2024 et le 22/01/2026

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2019 et le 29/02/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€720	€2 470
Incidence des coûts annuels**	7,3%	3,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 13,86% avant déduction des coûts et de 10,14% après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	1,00% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	95,00 EUR
Coûts de transaction	0,34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	31,97 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence 100% MSCI ACWI NR Close. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	93,48 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI - KBI AQUA pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI - KBI AQUA - O (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013385341 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/03/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI - KBI AQUA, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI - KBI AQUA, vous investissez dans un fonds exposé aux actions de sociétés internationales appartenant au secteur de l'eau.

L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle des marchés actions internationaux, sur la durée de placement recommandée, par une gestion centrée sur les sociétés internationales exposées au secteur de l'eau, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Compte tenu de la thématique spécifique de la gestion, la performance du fonds ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée a posteriori à celle du MSCI All Country World (en euro, converti du dollar USD, dividendes net réinvestis). Cet indice actions est représentatif des plus grandes capitalisations de toutes les places boursières mondiales, développées et émergentes.

Le fonds applique une approche thématique durable axée sur l'eau en investissant dans des entreprises qui apportent des solutions à la pénurie d'eau. Les sociétés composant cet univers d'investissement offrent des produits et services liés aux activités du secteur de l'eau. Ainsi, ces sociétés interviendront sur toute la chaîne de création de valeur de l'eau, et notamment dans les secteurs des Infrastructures (tels que le matériel d'irrigation), de la Technologie (tels que le traitement de l'eau) ou des Services aux collectivités (tels que la distribution de l'eau).

Les entreprises incluses dans l'univers d'investissement peuvent avoir d'autres activités commerciales qui ne sont pas liées à l'eau. Afin de limiter les risques d'exposition aux secteurs controversés, le fonds applique la politique d'exclusion d'Amundi mentionnée ci-dessous ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le portefeuille cible sera composé de 30 à 60 valeurs dont le nombre pourra évoluer en fonction de l'appréciation et des convictions de l'équipe de gestion. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des entreprises de l'univers d'investissement selon une analyse financière et extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Sont par exemple généralement pris en considération les critères ESG suivants :

- Gouvernance : la représentation des intérêts des actionnaires au conseil d'administration ; la composition du conseil d'administration et sa gouvernance
- Environnement & Social : les solutions apportées par les produits et services pour soutenir des objectifs environnementaux et sociaux à long terme ; la divulgation de caractéristiques E&S

L'analyse extra-financière aboutit à un score ESG allant de 0 (moins bon score) à 100 (meilleur score). Au moins 90% des titres en portefeuille ont un score ESG.

De plus, le fonds pratique une approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.

L'univers d'investissement est réduit d'au moins 30% sur la base de critères extra-financiers.

Par ailleurs, le fonds n'investit pas dans des entreprises ne répondant pas aux critères du label ISR français.

En outre, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir les discussions avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

En dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...).

Le fonds bénéficie du label ISR.

Le fonds pourra être exposé entre 80% et 120% de son actif net en actions, en pratique le fonds aura vocation à être exposé jusqu'à 100% de son actif net en actions internationales. Ces actions seront émises par des sociétés de toutes tailles de capitalisation et de toutes zones géographiques, dont des sociétés ayant leur siège social dans un pays émergent dans une limite de 30% de l'actif net. Le fonds sera exposé au risque de change.

Le fonds pourra également s'exposer, jusqu'à 20% de son actif net, à des instruments du marché monétaire.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI - KBI AQUA.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Période de détention recommandée : 5 ans

Investissement 10 000 EUR

Que va me coûter cet investissement?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

- EUR 10 000 invest.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€636	€1 691
Incidence des coûts annuels**	6,4%	2,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,71% avant déduction des coûts et de 9,98% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,50% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	47,22 EUR
Coûts de transaction	0,34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	31,97 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence 100% MSCI ACWI NR Close. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	57,57 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI - KBI AQUA pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI - KBI AQUA - PM (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013431087 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/03/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI - KBI AQUA, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI - KBI AQUA, vous investissez dans un fonds exposé aux actions de sociétés internationales appartenant au secteur de l'eau.

L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle des marchés actions internationaux, sur la durée de placement recommandée, par une gestion centrée sur les sociétés internationales exposées au secteur de l'eau, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Compte tenu de la thématique spécifique de la gestion, la performance du fonds ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée a posteriori à celle du MSCI All Country World (en euro, converti du dollar USD, dividendes net réinvestis). Cet indice actions est représentatif des plus grandes capitalisations de toutes les places boursières mondiales, développées et émergentes.

Le fonds applique une approche thématique durable axée sur l'eau en investissant dans des entreprises qui apportent des solutions à la pénurie d'eau. Les sociétés composant cet univers d'investissement offrent des produits et services liés aux activités du secteur de l'eau. Ainsi, ces sociétés interviendront sur toute la chaîne de création de valeur de l'eau, et notamment dans les secteurs des Infrastructures (tels que le matériel d'irrigation), de la Technologie (tels que le traitement de l'eau) ou des Services aux collectivités (tels que la distribution de l'eau).

Les entreprises incluses dans l'univers d'investissement peuvent avoir d'autres activités commerciales qui ne sont pas liées à l'eau. Afin de limiter les risques d'exposition aux secteurs controversés, le fonds applique la politique d'exclusion d'Amundi mentionnée ci-dessous ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le portefeuille cible sera composé de 30 à 60 valeurs dont le nombre pourra évoluer en fonction de l'appréciation et des convictions de l'équipe de gestion. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des entreprises de l'univers d'investissement selon une analyse financière et extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Sont par exemple généralement pris en considération les critères ESG suivants :

- Gouvernance : la représentation des intérêts des actionnaires au conseil d'administration ; la composition du conseil d'administration et sa gouvernance
- Environnement & Social : les solutions apportées par les produits et services pour soutenir des objectifs environnementaux et sociaux à long terme ; la divulgation de caractéristiques E&S

L'analyse extra-financière aboutit à un score ESG allant de 0 (moins bon score) à 100 (meilleur score). Au moins 90% des titres en portefeuille ont un score ESG.

De plus, le fonds pratique une approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.

L'univers d'investissement est réduit d'au moins 30% sur la base de critères extra-financiers.

Par ailleurs, le fonds n'investit pas dans des entreprises ne répondant pas aux critères du label ISR français.

En outre, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir les discussions avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

En dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...).

Le fonds bénéficie du label ISR.

Le fonds pourra être exposé entre 80% et 120% de son actif net en actions, en pratique le fonds aura vocation à être exposé jusqu'à 100% de son actif net en actions internationales. Ces actions seront émises par des sociétés de toutes tailles de capitalisation et de toutes zones géographiques, dont des sociétés ayant leur siège social dans un pays émergent dans une limite de 30% de l'actif net. Le fonds sera exposé au risque de change.

Le fonds pourra également s'exposer, jusqu'à 20% de son actif net, à des instruments du marché monétaire.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI - KBI AQUA.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus élevé

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Investissement 10 000 EUR

COÛTS AU FIL DU TEMPS

- EUR 10 000 invest.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€1 261	€3 253
Incidence des coûts annuels**	12,9%	5,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 13,44% avant déduction des coûts et de 7,94% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	1,90% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	171,00 EUR
Coûts de transaction	0,34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	30,28 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence 100% MSCI ACWI NR Close. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	60,03 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI - KBI AQUA pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI - KBI AQUA - R (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400T7F6 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/03/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI - KBI AQUA, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI - KBI AQUA, vous investissez dans un fonds exposé aux actions de sociétés internationales appartenant au secteur de l'eau.

L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle des marchés actions internationaux, sur la durée de placement recommandée, par une gestion centrée sur les sociétés internationales exposées au secteur de l'eau, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Compte tenu de la thématique spécifique de la gestion, la performance du fonds ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée a posteriori à celle du MSCI All Country World (en euro, converti du dollar USD, dividendes net réinvestis). Cet indice actions est représentatif des plus grandes capitalisations de toutes les places boursières mondiales, développées et émergentes.

Le fonds applique une approche thématique durable axée sur l'eau en investissant dans des entreprises qui apportent des solutions à la pénurie d'eau. Les sociétés composant cet univers d'investissement offrent des produits et services liés aux activités du secteur de l'eau. Ainsi, ces sociétés interviendront sur toute la chaîne de création de valeur de l'eau, et notamment dans les secteurs des Infrastructures (tels que le matériel d'irrigation), de la Technologie (tels que le traitement de l'eau) ou des Services aux collectivités (tels que la distribution de l'eau).

Les entreprises incluses dans l'univers d'investissement peuvent avoir d'autres activités commerciales qui ne sont pas liées à l'eau. Afin de limiter les risques d'exposition aux secteurs controversés, le fonds applique la politique d'exclusion d'Amundi mentionnée ci-dessous ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le portefeuille cible sera composé de 30 à 60 valeurs dont le nombre pourra évoluer en fonction de l'appréciation et des convictions de l'équipe de gestion. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des entreprises de l'univers d'investissement selon une analyse financière et extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Sont par exemple généralement pris en considération les critères ESG suivants :

- Gouvernance : la représentation des intérêts des actionnaires au conseil d'administration ; la composition du conseil d'administration et sa gouvernance
- Environnement & Social : les solutions apportées par les produits et services pour soutenir des objectifs environnementaux et sociaux à long terme ; la divulgation de caractéristiques E&S

L'analyse extra-financière aboutit à un score ESG allant de 0 (moins bon score) à 100 (meilleur score). Au moins 90% des titres en portefeuille ont un score ESG.

De plus, le fonds pratique une approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.

L'univers d'investissement est réduit d'au moins 30% sur la base de critères extra-financiers.

Par ailleurs, le fonds n'investit pas dans des entreprises ne répondant pas aux critères du label ISR français.

En outre, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir les discussions avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

En dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...).

Le fonds bénéficie du label ISR.

Le fonds pourra être exposé entre 80% et 120% de son actif net en actions, en pratique le fonds aura vocation à être exposé jusqu'à 100% de son actif net en actions internationales. Ces actions seront émises par des sociétés de toutes tailles de capitalisation et de toutes zones géographiques, dont des sociétés ayant leur siège social dans un pays émergent dans une limite de 30% de l'actif net. Le fonds sera exposé au risque de change.

Le fonds pourra également s'exposer, jusqu'à 20% de son actif net, à des instruments du marché monétaire.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI - KBI AQUA.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit. L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI - KBI AQUA.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€5 400	€4 450
	Rendement annuel moyen	-46,0%	-15,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 330	€9 740
	Rendement annuel moyen	-16,7%	-0,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 400	€16 180
	Rendement annuel moyen	4,0%	10,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 740	€19 390
	Rendement annuel moyen	47,4%	14,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/11/2024 et le 22/01/2026
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/02/2016 et le 26/02/2021
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé:
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€390	€1 445
Incidence des coûts annuels**	3,9%	2,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,25% avant déduction des coûts et de 10,10% après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	1,10% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	107,25 EUR
Coûts de transaction	0,34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	32,81 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence 100% MSCI ACWI NR Close. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI - KBI AQUA pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
AMUNDI - KBI AQUA

Identifiant d'entité juridique :
9695007BOTIA95HEUA84

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: _____



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: _____



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **55,32 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un **objectif social**



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

4. KBI Global Investors, le gestionnaire financier délégué, réalise sa propre évaluation de la performance environnementale et sociale des entreprises dans lesquelles il investit, basée sur ses propres recherches et connaissances sur ces sociétés. Le gestionnaire financier délégué applique l'approche de sélectivité pour les fonds thématiques durables dans le cadre de l'étiquette SRI du label ISR. Sous le label ISR l'étiquette SRI, les actions ayant un score ESG (du gestionnaire financier délégué) inférieur à 45 sont exclues, ce qui entraîne une réduction de 30 % de l'univers d'investissement initial basée sur le score ESG et toutes les exclusions appliquées.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

A la fin de la période:

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est de D
- 100% des titres en portefeuille ont une notation ESG

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente :

- Le score ESG moyen pondéré du portefeuille était de D
- 100.00% de titres détenus par le portefeuille avaient un score ESG

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales

incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.

- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
du 01/04/2025 au 31/03/2026

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Services publics	Multi-Utilitaires	France	6,79 %
XYLEM INC	Industrie	Biens d'équipement	États-Unis	5,92 %
ECOLAB INC	Matériaux	Chimie	États-Unis	4,74 %
CALIFORNIA WATER	Services publics	Services d'eau	États-Unis	4,52 %
PENNON GROUP PLC	Services publics	Services d'eau	Royaume-Uni	4,17 %
AMERICAN WATER WORKS	Services publics	Services d'eau	États-Unis	3,66 %
INGERSOLL-RAND INC	Industrie	Biens d'équipement	États-Unis	3,38 %
KURITA WATER INDUSTRIES LTD	Industrie	Biens d'équipement	Japon	3,10 %
PENTAIR PLC	Industrie	Biens d'équipement	Irlande	2,99 %
AALBERTS NV	Industrie	Biens d'équipement	Pays-Bas	2,85 %
CIA SANEAMENTO BASICO DE-ADR	Services publics	Services d'eau	Brésil	2,73 %
IDEX CORP	Industrie	Biens d'équipement	États-Unis	2,72 %
VERALTO CORP	Industrie	Services commerciaux & professionnels	États-Unis	2,68 %
HALMA PLC	Technologies de l'info.	Technologie, Matériel et équipement	Royaume-Uni	2,63 %
FORTUNE BRANDS HS	Industrie	Biens d'équipement	États-Unis	2,42 %

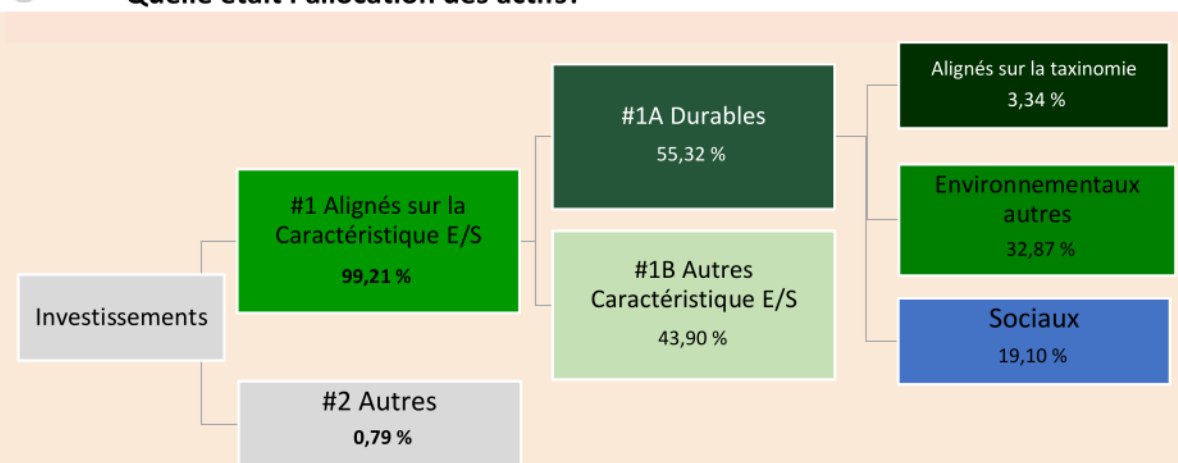


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds a investi 55,32 % dans des investissements liés à la durabilité.

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie	Biens d'équipement	50,15 %
Services publics	Services d'eau	22,26 %
Services publics	Multi-Utilitaires	6,79 %
Industrie	Services commerciaux & professionnels	6,50 %

<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Technologie, Matériel et équipement</i>	5,83 %
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	5,30 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables & vêtement</i>	2,38 %
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	0,79 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 3,34 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.



Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?



Oui:



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



Non

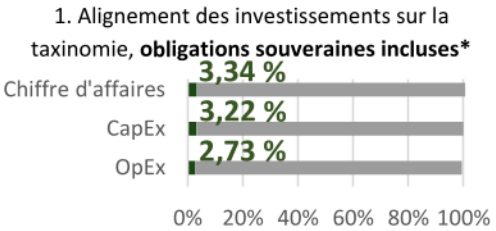
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

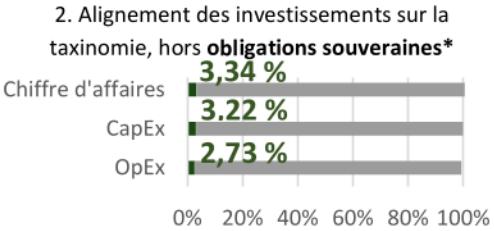
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans

lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



	OpEx	CapEx	Chiffre d'affaires
■ Autres investissements	97,27 %	96,78 %	96,66 %
■ Alignés sur la taxinomie : gaz fossile	0,09 %	0,10 %	0,10 %
■ Alignés sur la taxinomie : nucléaire	0,00 %	0,00 %	0,00 %
■ Alignés sur la taxinomie [hors gaz & nucléaire]	2,64 %	3,12 %	3,25 %



	OpEx	CapEx	Chiffre d'affaires
■ Autres investissements	97,27 %	96,78 %	96,66 %
■ Alignés sur la taxinomie : gaz fossile	0,09 %	0,10 %	0,10 %
■ Alignés sur la taxinomie : nucléaire	0,00 %	0,00 %	0,00 %
■ Alignés sur la taxinomie [hors gaz & nucléaire]	2,64 %	3,12 %	3,25 %

Ce graphique représente 100,0 % des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements

- Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?
Au 31/03/2026, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,10 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,84 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.
- Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 0,29 %



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de 32,87 % à la fin de la période.

durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **19,10 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres » , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93 boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30- amundi.com

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification

TVA : FR58437574452.

Amundi
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite